Rapport d'activité 2022

Animation "Rivières"

Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne

Syndicat de la Risle et Charentonne

Agence de l'eau

eau seine normandie
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

RÉGION NORMANDIE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RISLE ET DE LA CHARENTONNE (SMBRC) ORNAISE POUR LA MISSION "RIVIERES, ZONES HUMIDES"

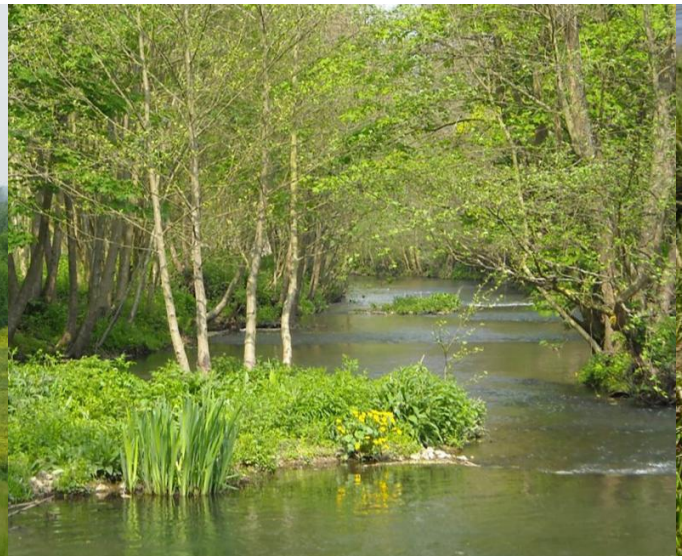

Rédaction : A. FAVIER,
Ingénieur milieux aquatiques RCE

Sous l'autorité de C.LEBRETON,
Présidente du SMBRC de la Risle

Décembre 2022

SOMMAIRE

1 1

Rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC) ornaise pour la mission "Rivières, Zones Humides" 2

1Contexte et objectifs 4

1.1 Description du territoire 4

1.1.1 Hydrographie 4

1.1.2 Ecologie 8

1.1.3 Usages 12

1.1.4 Masses d'eau 12

1.2 Composition de la cellule et moyens mis en œuvre 14

1.2.1 La cellule "Rivières" au sein du syndicat de la Risle 14

1.2.2 Répartition du temps de travail en 2022 16

2 Mise en œuvre du contrat - Bilan par missions et perspectives 18

2.1 Elaboration du PPMAH de la Charentonne 18

2.2 Suivi du PPRE de la RISLE 19

2.3 Programme de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) 20

2.4 Communication 23

2.4.1 Animations scolaires 23

2.4.2 Communications générales du syndicat 23

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

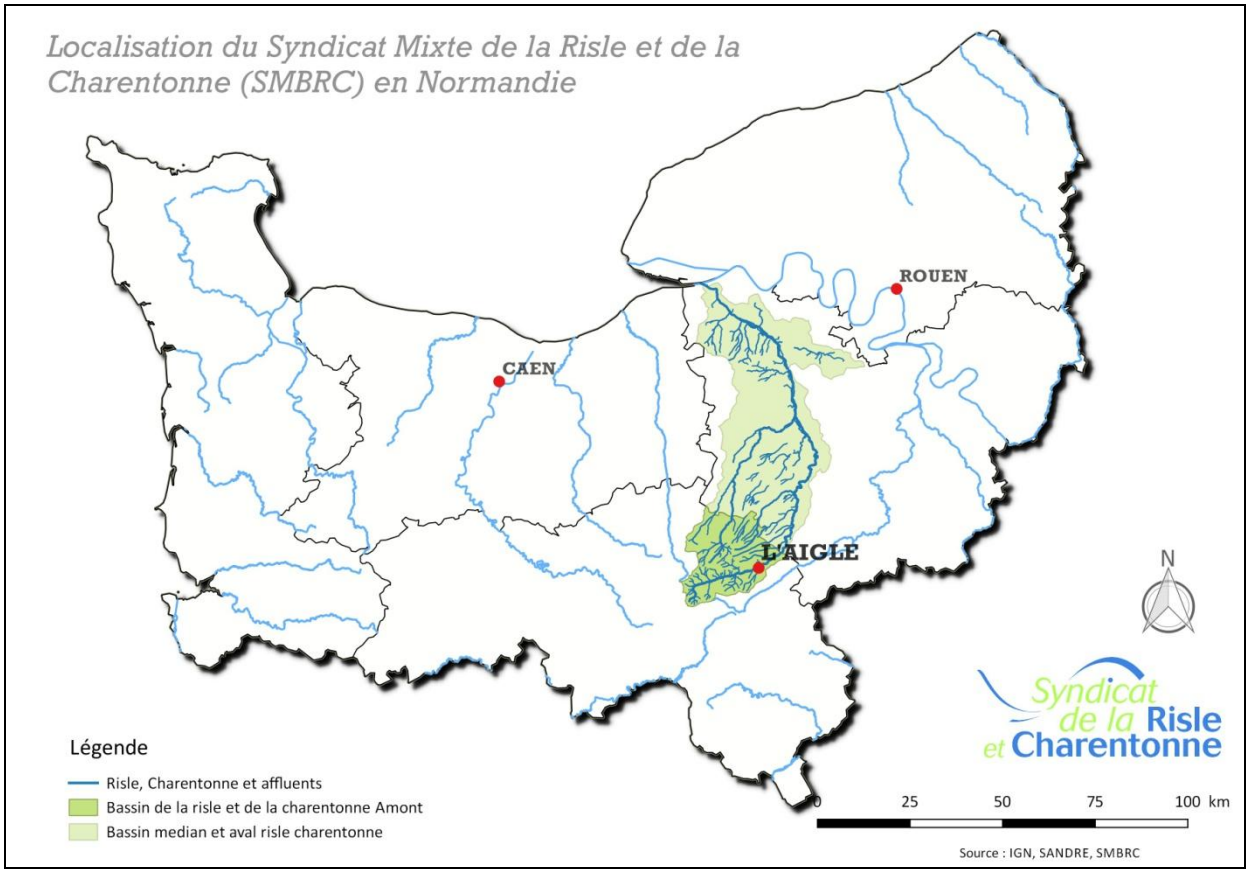

Figure 1 - Carte de localisation de la Risle et de la Charentonne

1.1.1 HYDROGRAPHIE

1.1.1.1 Généralités

La Risle, affluent de la Seine, et son affluent principal, la Charentonne, traversent deux départements : l'Orne et l'Eure. Elles prennent respectivement leurs sources sur les communes de Planches et Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois. La Charentonne parcourt 63 km avant de se jeter dans la Risle au droit de Nassandres. La Risle quant à elle parcourt 145 km de sa source à l'estuaire de la seine.

Dans la partie Ornaise, les deux rivières courent sur près de 40 et 18 kilomètres à travers 35 communes reparties sur 2 communautés de communes, situées entre 180 et 330 m d'altitude. Les communes du bassin versant sont les suivantes :

- AUBE
- AUGUAISE
- BEAUFAI
- BRETHEL
- ECORCEI
- FAY
- LA CHAPELLE-VIEL
- LA FERRIERE-AU-DOYEN
- LA GONFRIERE
- L'AIGLE
- LE MENIL-BERARD
- LES ASPRES
- MAHERU
- RAI
- SAINT-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS
- SAINT-HILAIRE-SUR-RISLE
- SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI
- SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE
- SAINT-OUEN-SUR-ITON
- SAINT-SULPICE-SUR-RISLE

- SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYERES
- TOUQUETTES
- FERTE-EN-OUCHE :
  - *ANCEINS*
  - *BOCQUENCE*
  - *COUVAINS*
  - *GAUVILLE*
  - *GLOS-LA-FERRIERE HEUGON*
  - *LA FERTE-FRENEL*
  - *MONNAI*
  - *SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS*
  - *VILLERS-EN-OUCHE*
- CHAMP-HAUT
- CHAUMONT
- CISAI-SAINT-AUBIN
- ECHAUFFOUR
- LA GENEVRAIE
- LA TRINITE-DES-LAITIERS
- LE SAP-ANDRE
- LES AUTHIEUX-DU-PUITS
- PLANCHES
- SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE
- SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT
- SAINT-PIERRE DES-LOGES

Les bassins de la Risle et de la Charentonne sont situés à 150 kilomètres de Paris et sont sous l'influence géologique du bassin parisien. Les sols ont la particularité d'être constitués de terrains sédimentaires datant du crétacé. Le substratum est donc formé de craie blanche légèrement siliceuse, pouvant atteindre 30 mètres d'épaisseur et en général surmontée par de l'argile à silex avec des dépôts éoliens de limons en plateau, caractéristique du pays d'Ouche.

La perméabilité de l'aquifère est importante (10L/s en moyenne). L'eau y est de type bicarbonatée-calcique.

Malgré le substratum karstique, du fait de l'imperméabilité superficielle (plateaux en bordure et alluvions en fond de vallée) les pluies peuvent générer des crues fortes, avec une restitution importante de la pluie tombée. Elles ont créé des problèmes d'inondations au niveau de la ville de L'Aigle les années précédentes amplifiés par une mauvaise gestion des vannages.

1.1.1.2 Classement des cours d'eau au L214-17 du CE

Un certain nombre de cours d'eau inclus dans le périmètre du syndicat sont classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. On nomme ainsi :

⇒ Les cours d'eau classés en liste 1 (objectif de préservation) :

- La Risle
- Le Vauferment
- Le Gué Maingot
- L'Aubette
- Le Livet
- Le Gru
- Le Godet et le Finard
- Fossé 02 de la Commune de Saint-Evroult-de-Montfort
- Fossé 02, 04 de la Commune de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois
- Fossé 01, 03, 04 de la Commune de la Gonfrière
- Cours d'Eau 01 de la Commune de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois
- Fossé 01 de la Commune de Touquettes
- Fossé 01 de la Commune de la Ferté-Fresnel
- Bras de la Charentonne
- Le bras de Touquettes
- La Charentonne
- Le ravin de la Lande-Cornet
- Le cours d'Eau 02 de la Commune de la Gonfriere
- La Guiel
- Le ruisseau de Trémont
- Le ruisseau de la Fontaine Saint-Evroult
- La rivière Morte
- Le ruisseau des Vaux
- La rivière de Touquettes
- Le ruisseau de Bréquigny

⇒ Les cours d'eau classés en liste 2 (objectif de restauration) :

- La Risle
- Le Vauferment et ruisseau de Louvière
- Le Livet et fossés 08 et 09

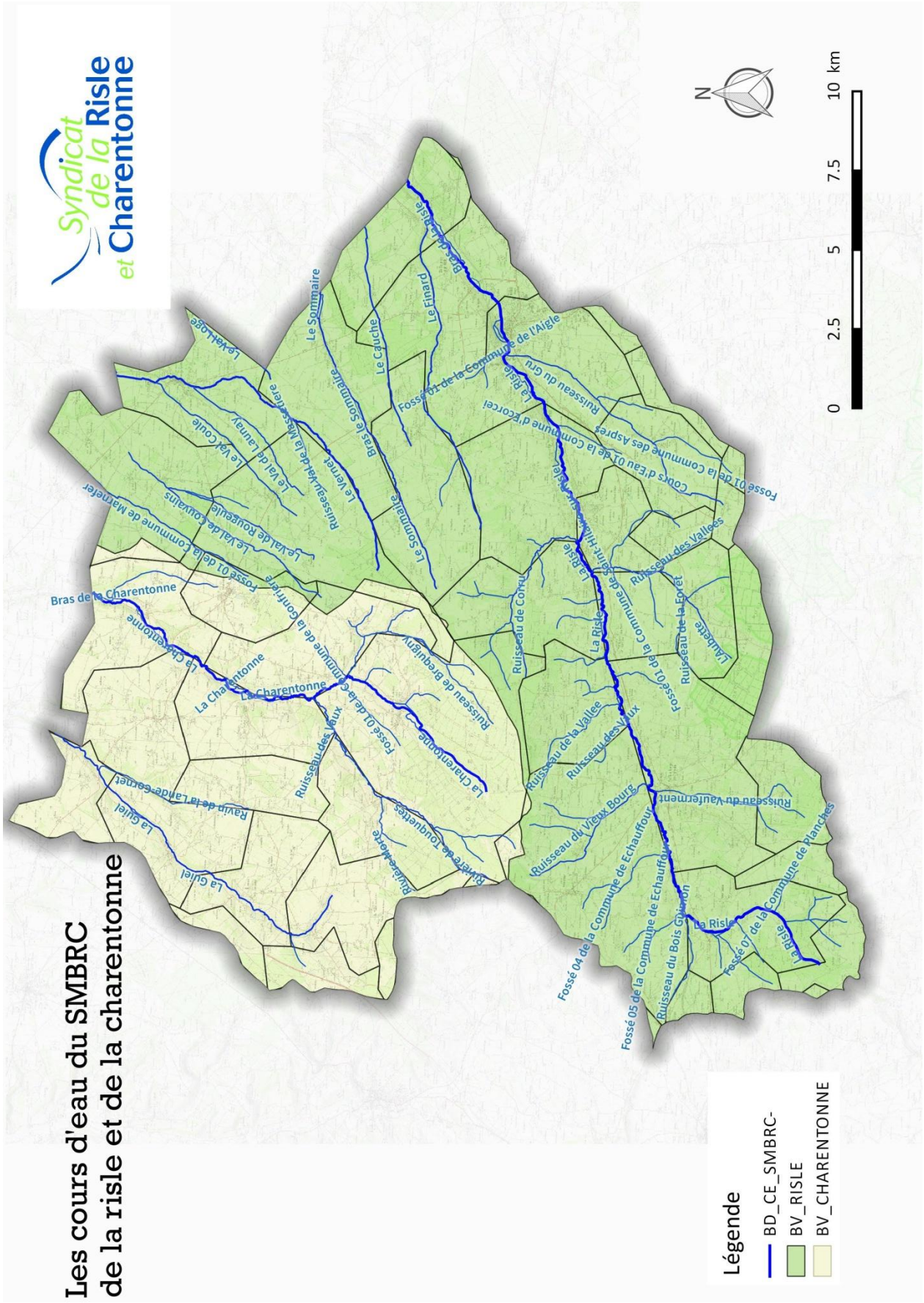

Figure 2 - Carte des cours d'eau du SMBRC

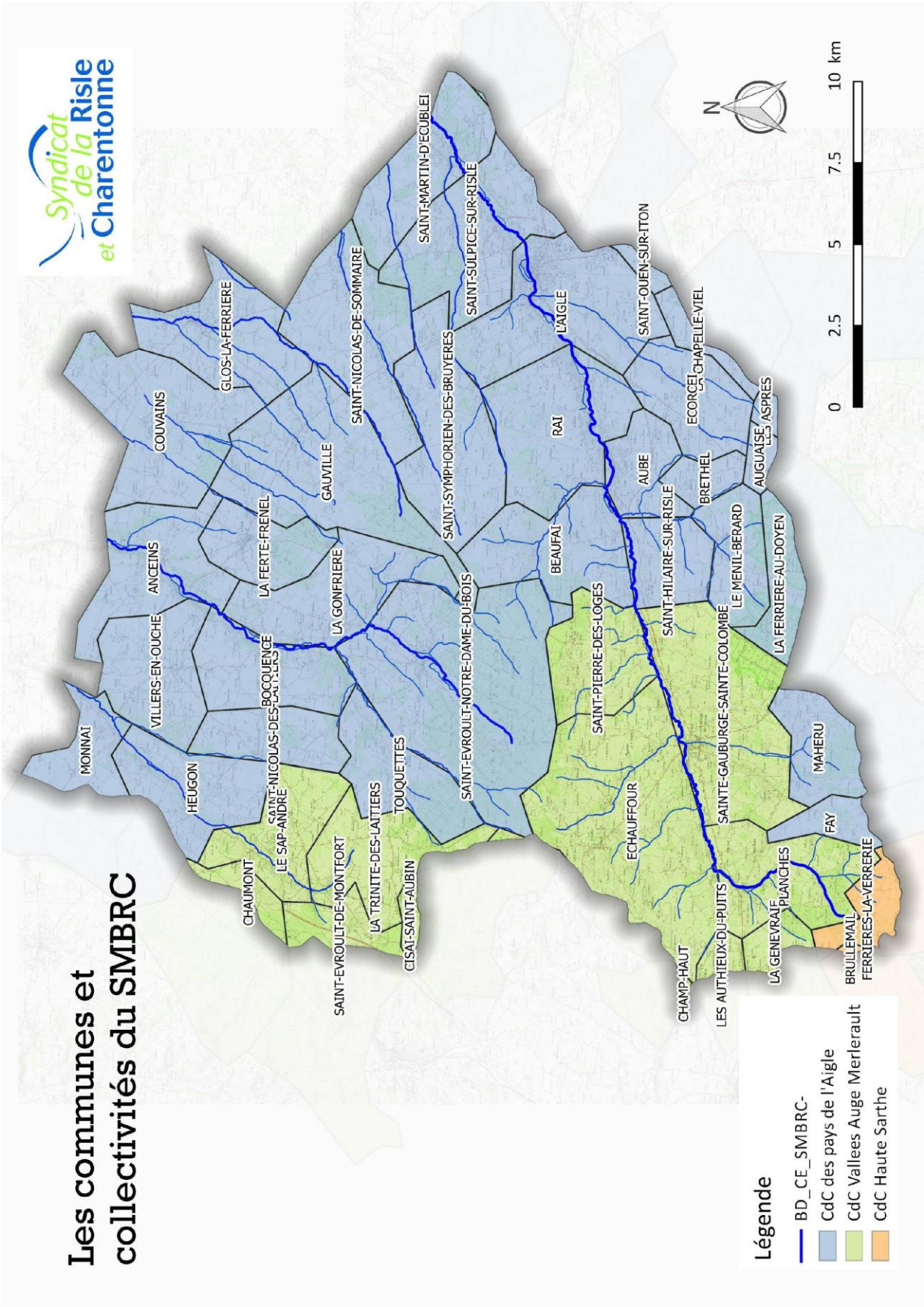

Figure 3 - Carte des communes et collectivités adhérentes d'eau au SMBRC

1.1.2 ECOLOGIE

1.1.2.1 Réservoirs biologiques

Le périmètre du SMBRC comporte trois réservoirs biologiques répartis sur deux masses d'eau :

Code Reservoir Bio	Nom du cours d'eau	CODE_RIVIERE	CODE_ME	Tronçon	Xamont	Yamont	Xaval	Yaval
RB_267	La Charentonne	H61-0400	FRHR267	La Charentonne de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois à la Gonfrière	462515,0439	2423291,986	462658,1	2425842,9
		H61-0400	FRHR267-H6103000	ruisseau de brequigny	462515,0439	2423291,986	462658,1	2425842,9
		H61-0400	FRHR267-H6104000	riviere de touquettes	462515,0439	2423291,986	462658,1	2425842,9
RB_267-H6110600	La Guiel	H6110600	FRHR267-H6110600	La Guiel de la Trinité des laitiers à Monteruil l'Argilé	456424,9817	2425172,038	464253,9488	2440108,999
RB_266_2	La Risle	H6--0200	FRHR266	La Risle de Planches à Aube	455867,0382	2413950,041	468258,9979	2417299,993
		H6--0200	FRHR266-H6008000	ruisseau du vauferment	455867,0382	2413950,041	468258,9979	2417299,993
		H6--0200	FRHR266-H6019000	ruisseau de livet	455867,0382	2413950,041	468258,9979	2417299,993

Figure 4 - Tableau de synthèse des réservoirs biologiques

1.1.2.2 Sites Natura 2000 et ZNIEFF I & II

Le territoire du syndicat croise le périmètre de deux sites Natura 2000 et de plusieurs ZNIEFF de type I & II. Ainsi, le bassin versant de la Risle est en partie compris dans le site Natura 2000 "Bocages et vergers du sud du pays d'Auge" (FR2502014). Ce site présente notamment des espèces saproxyliques inféodées aux haies bocagères et aux bosquets. De nombreux arbres creux, notamment en ripisylve, favorisent potentiellement l'installation de ces insectes, tel que ces trois espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitat européenne :

- Le Lucane Cerf-volant, *Lucanus cervus*
- Le Pique-prune, *Osmoderma eremita*
- Le grand capricorne, *Cerambyx cerdo*

L'intégralité de la Guiel est dans l'emprise du site Natura 2000 "Risle, Guiel, Charentonne" (FR2300150). Au sein de ce site, plusieurs espèces liées aux cours d'eau et/ou zones humides inscrites à l'annexe II de la directive Habitat européenne sont présentes, notamment :

- Le Chabot, *Cottus perifretum*
- L'Agrion de Mercure, Coenagrion mercuriale
- L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*

Type de ZNIEFF	Nom	Typologie d'habitat
ZNIEFF type 1	ETANG MAROT (Identifiant national : 250013513)	Tourbière de transition, eau douce stagnante
	MARES DE LA BRIQUETERIE (Identifiant national : 250013525)	Eau douce stagnante
	RUISSEAU DE CHAUDE FONTAINE (Identifiant national : 250013511)	Forêts caducifoliées, Eaux courantes, Prairies humides et mégaphorbiaies.
	ETANG, PRAIRIES ET LANDES DE CHARENTONNE (Identifiant national : 250020078)	Landes humides atlantiques septentrionales, Landes sèches, Prairies humides oligotrophes, Eaux douces stagnantes.
	ETANG DE PONT-OEUVRE (Identifiant national : 250015966)	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides, Eaux douces stagnantes
	RUISSEAU DES ESSARTS (Identifiant national : 250013512)	Eaux douces stagnantes, Eaux courantes
ZNIEFF type 2	FORET DE SAINT-EVROULT (Identifiant national : 250008494)	Landes humides atlantiques septentrionales, Eaux douces stagnantes, Prairies humides oligotrophes, Landes sèches, Landes humides atlantiques septentrionales, Eaux douces stagnantes, Forêts caducifoliées, Prairies humides et mégaphorbiaies.
	FORET DOMANIALE DE MOULINS-BONSMOULINS (Identifiant national : 250013524)	Prairies humides et mégaphorbiaies, Hêtraies, Eaux douces stagnantes, Chênaies acidiphiles, Eaux douces stagnantes.
	FORET DE L'AIGLE (Identifiant national : 250013548)	Chênaies-charmaies, Chênaies acidiphiles
	LES MONTS D'AMAIN (Identifiant national : 250009955)	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides, Forêts caducifoliées, Bocages, Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides.
	HAUTE-VALLEE DE LA CHARENTONNE (Identifiant national : 250009956)	Prairies humides oligotrophes, Prairies humides eutrophes, Lisières humides à grandes herbes, Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
	VALLEE DE LA GUIEL (Identifiant national : 250010774)	Lisières humides à grandes herbes, Prairies de fauche de basse altitude, Végétation immergée des rivières, Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, Forêts mixtes de pentes et ravins.

Figure 5 - Les ZNIEFF du bassin

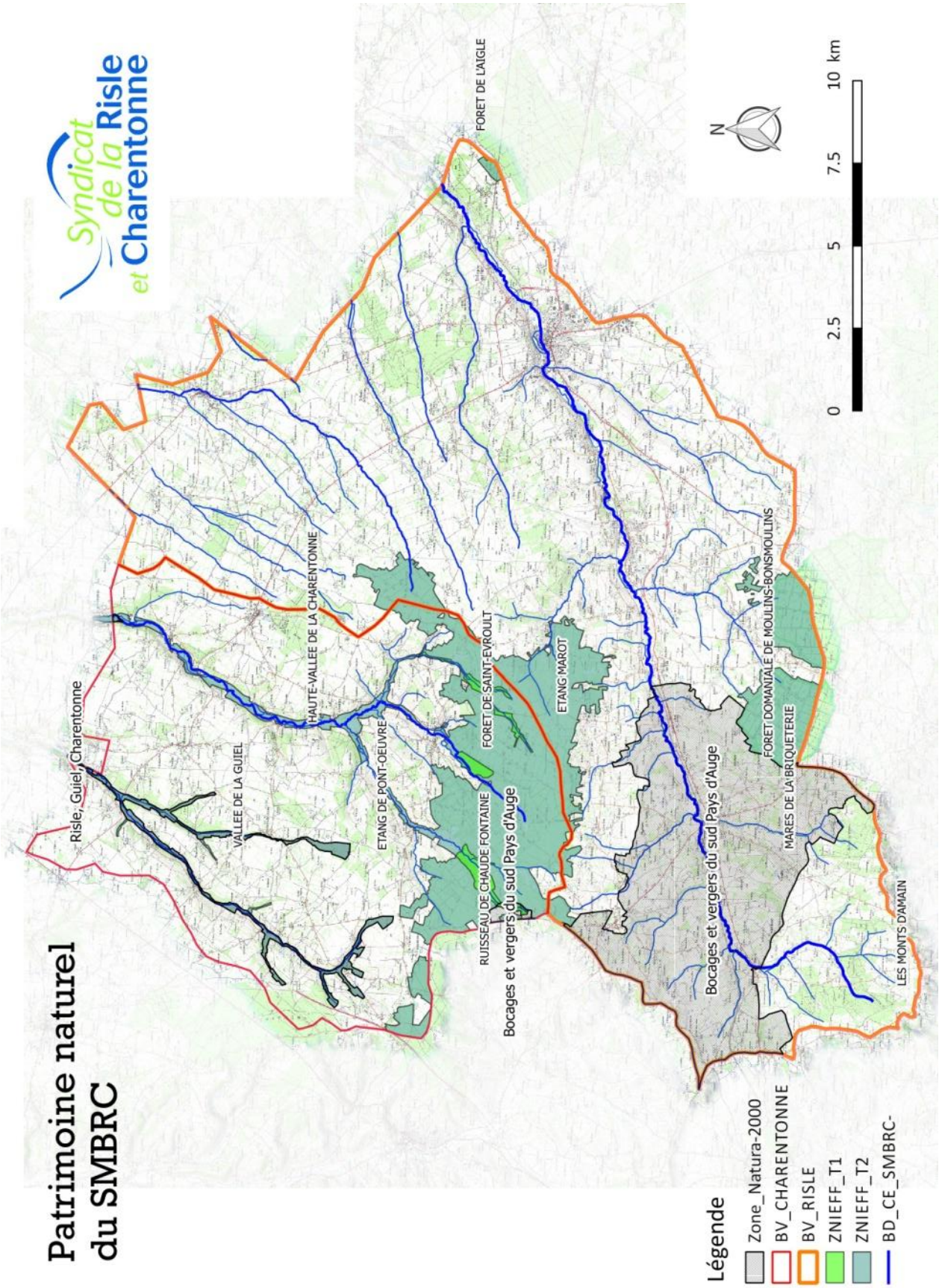

Figure 6 - Le patrimoine naturel du bassin de la Risle ornaise

1.1.2.3 Espèces Exotiques Envahissantes

De nombreux foyers d'espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon, rhododendrons, bambous…) ont été relevés lors des diagnostics des PPRE Risle et Charentonne. Les zones urbaines de L'Aigle et de Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe sont particulièrement touchées par la colonisation exponentielle des renouées, alors que les rhododendrons sont présents en forêt de Saint-Evroult, notamment le long du ruisseau de Bréquigny.

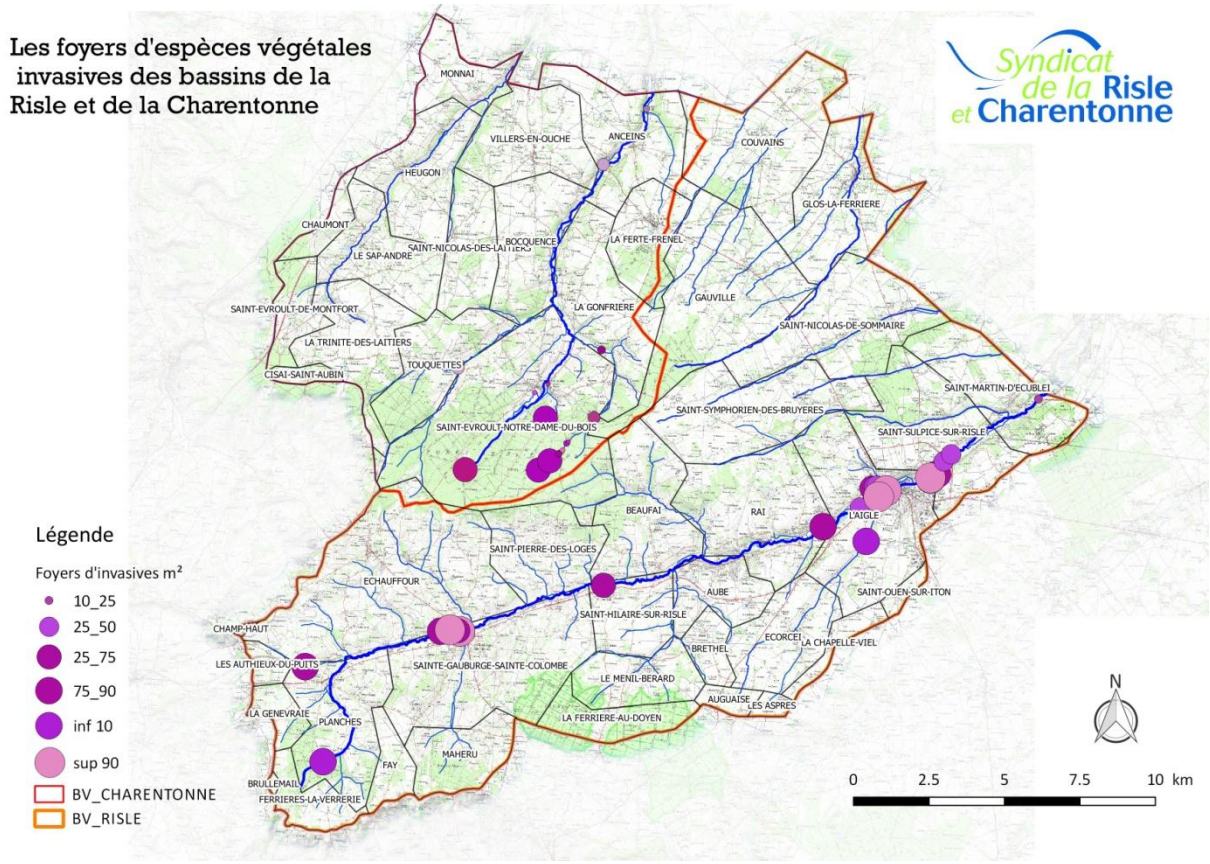

Figure 7 - Carte de localisation des foyers d'espèces végétales invasives

Du point de vue des espèces animales exotiques envahissantes, on note la forte présence du ragondin et du rat musqué. Tous deux font l'objet d'une lutte collective menée par des piégeurs volontaires et par la majorité des communes du bassin versant, en partenariat avec la FDGDON de l'Orne.

Les écrevisses américaines ont fortement colonisé les cours d'eau du bassin. Tous les ans, une association de pêche (le Sedge St-Martinois) organise des journées dédiées à la capture de cette espèce. Il n'est alors pas rare de récolter plus de 500 individus sur un linéaire inférieur à 500m pour une équipe de trois ou quatre pêcheurs en une après-midi.

1.1.3 Usages

Trois associations de pêche sont présentes sur la partie ornaise de la Risle. Deux sont AAPPMA et affiliées à la fédération de pêche de l'Orne. Il s'agit de la Gaule Amicale Risloise et de l'Hameçon Rislois. Toutes deux se situent en amont de L'Aigle. Ces AAPPMA ne sont pas réciprocitaires. Une association privée de pêche à la mouche est située sur la partie avale de la Risle ornaise, le Sedge Saint-Martinois. Elle n'est pas agréée. Elle est l'association la plus active sur le plan de l'entretien du cours d'eau et de ses abords.

1.1.4 Masses d'eau

Le périmètre du syndicat compte 2 masses d'eau de surface et 12 bassins versants de masses d'eau. Seule l'Aubette (FRHR-266H6017000) atteint l'objectif du SDAGE (hors HAP). Le territoire comprend aussi deux masses d'eau souterraines. La principale (craie du Lieuvin Ouche) est déclassée en état médiocre à cause de son état chimique (Pesticides).

Masses d'eau		type	État écologique initial		État chimique initial (41 substances)	État chimique initial (hors HAP/DEHP)	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique
La Risle de sa source au confluent de la Charentonne	FRHR266	naturelle	Moyen	IBD	Mauvais	Bon	Bon état 2015	Bon état 2027
Le ruisseau du Vauferment	FRHR266-H6008000	naturelle	Bon	expertise	non suivie	non suivie	Bon état 2015	Bon état 2015
L'Aubette	FRHR266-H6017000	naturelle	Bon	expertise	non suivie	non suivie	Bon état 2015	Bon état 2015
Le ruisseau de livet	FRHR266-H6019000	naturelle	Bon	expertise	non suivie	non suivie	Très bon état 2015	Bon état 2015
Le ruisseau du Gru	FRHR266-H6024000	naturelle	Médiocre	expertise : morphologie	non suivie	non suivie	Bon état 2021	Bon état 2015
Le finard	FRHR266-H6029000	naturelle	Médiocre	expertise : morphologie	non suivie	non suivie	Bon état 2021	Bon état 2015
Le cauche	FRHR266-H6035000	naturelle	Mauvais	expertise : morphologie	non suivie	non suivie	Bon état 2021	Bon état 2015
Le Sommaire	FRHR266-H6040600	naturelle	Médiocre	expertise : morphologie	non suivie	non suivie	Bon état 2021	Bon état 2015
Le Val Logé	FRHR266-H6052000	naturelle	Mauvais	expertise : morphologie	non suivie	non suivie	Bon état 2021	Bon état 2015
Le Vernet	FRHR266-H6056000	naturelle	Médiocre	expertise : morphologie	non suivie	non suivie	Bon état 2021	Bon état 2015
La Charentonne de sa source au confluent de la Risle	FRHR267	naturelle	Bon		Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015
Le ruisseau de Brequigny	FRHR267-H6103000	naturelle	Bon	expertise	non suivie	non suivie	Bon état 2015	Bon état 2015
Le rivière de Touquettes	FRHR267-H6104000	naturelle	Bon	expertise	non suivie	non suivie	Bon état 2015	Bon état 2015
La Guiel	FRHR267-H6110600	naturelle	Bon		Mauvais	Bon	Bon état 2015	Bon état 2027

Figure 8 - Tableau de l'état des masses d'eau superficielles (données 2013)

Masses d'eau		État chimique initial			État quantitatif initial	Zones "eau de surface" potentiellement soumises à des déséquilibres locaux	Objectif d'état chimique	Objectif d'état quantitatif
Craie altérée du Neubourg Iton Plaine de Saint-André	3211	Mauvais	nitrates, pesticides, OHV	Tendance à la hausse des concentrations en NO3 à inverser	Mauvais	Corbie, Risle, Charentonne, Guiel	Bon état 2027	Bon état 2015
Craie Lieuvin - Ouche - BV de la Risle	3212	Bon			Bon		Bon état 2015	Bon état 2015

Figure 9 - Tableau de l'état des masses d'eau souterraines (données 2013)

1.2 COMPOSITION DE LA CELLULE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

1.2.1 LA CELLULE "RIVIERES" AU SEIN DU SYNDICAT DE LA RISLE

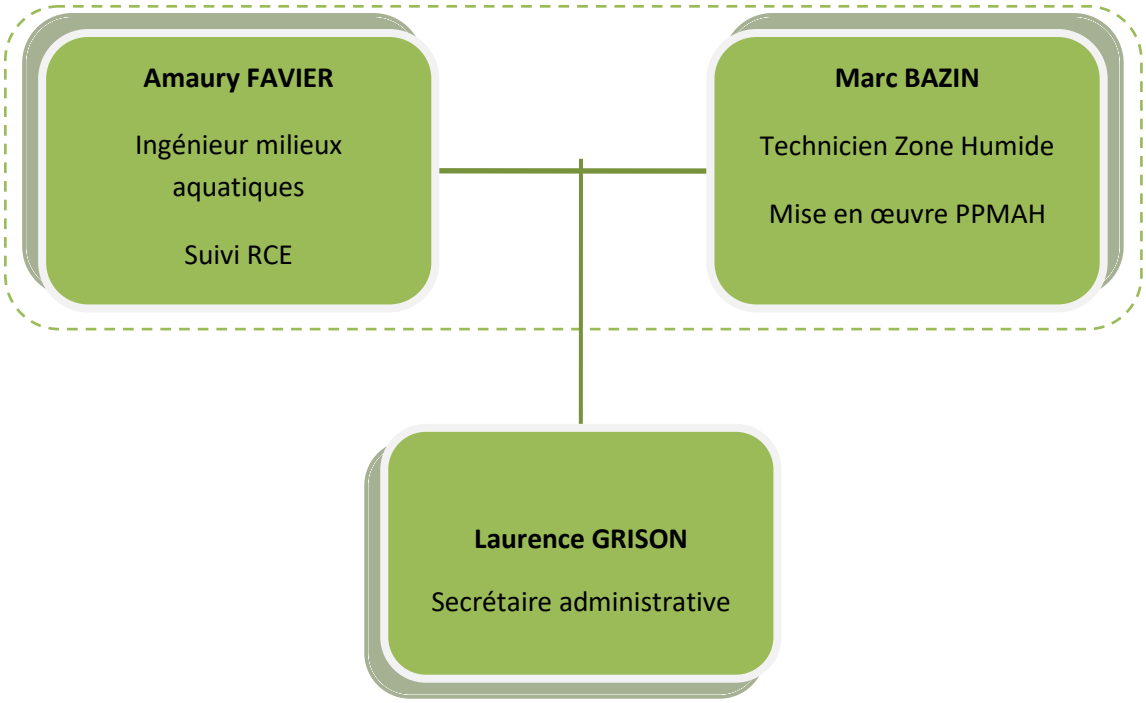

Figure 10 - Organigramme du SMB de la Risle et Charentonne

Cellule d'animation 2 ETP 456 j (228j/ETP) – Bilan 2022	ETPT	
Catégories d'actions et identification des actions	**Nombre jours**	**% par rapport au total jours ETPT**
MISSIONS PRIORITAIRES		
1 - Volet RCE	**156**	**34%**
1.1 Suivi des projets au niveau du bassin pour rétablir la Continuité Ecologique de la Risle	20	**4%**
1.2 Mobilisation des acteurs (collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés)	30	**7%**
1.3 Accompagnement des acteurs locaux aux projets de restauration	16	**4%**
1.4 Programmation de travaux	20	**4%**
1.5 Mise en œuvre et suivi des marchés de travaux	40	**9%**
1.6 Elaboration des documents administratifs et financiers préalables aux études et travaux (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP…)	30	**7%**
2 - Volet PPRE	**208**	**46%**
2.1 Suivi des projets au niveau du bassin pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques	40	**9%**
2.2 Mobilisation des acteurs (collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés)	38	**8%**
2.3 Accompagnement des acteurs locaux aux projets de restauration/entretien	34	**7%**
2.4 Programmation de travaux	26	**6%**
2.5 Mise en œuvre et suivi des marchés de travaux	31	**7%**
2.6 Elaboration des documents administratifs et financiers préalables aux études et travaux (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP…)	39	**9%**
3. Animation du Syndicat	**68**	**15%**
3.1 - Gestion de la compétence GEMAPI, gestion financière, prévisionnel, bilan financier, conseils syndicaux	35	**8%**
3.2 - Gestion courante au sein de la structure (veille technique et juridique, secrétariat CoPil, rédaction des rapports annuels d'activité et CR réunion...)	33	**7%**
4. Missions communes aux animations milieux aquatiques	**16**	**4%**
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/riverains à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition…)	6	**1%**
4.2 - Animations scolaires	10	**2%**
5. Agent	**8**	**2%**
5.1 Jour de formation des agents	8	**2%**
TOTAL jours	**456**	**100%**

1.2.2 Repartition du temps de travail en 2022

Poste n°1 Ingénieur RCE (100% ETP) : 228 J	1 ETPT	
Catégorie d'actions et identification des actions	**Nb de jours**	**% par rapport au total jours ETPT**
1- Elaboration/suivi/mise à jour du programme RCE	**156**	**68%**
1.1 - Suivi des projets au niveau du bassin pour rétablir la Continuité Ecologique de la Risle	20	**9%**
1.2 - Mobilisation des acteurs (collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés)	30	**13%**
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux aux projets de restauration	16	**7%**
1.4 - Programmation de travaux	20	**9%**
1.5 - Mise en œuvre et suivi des marchés de travaux	40	**18%**
1.6- Elaboration des documents administratifs et financiers préalables aux études et travaux (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP…)	30	**13%**
3. Animation du Syndicat	**60**	**26%**
3.1 - Gestion de la compétence GEMAPI, gestion financière, prévisionnel, bilan financier, conseils syndicaux	35	**15%**
3.2 - Gestion courante au sein de la structure (veilles technique et juridique, secrétariat CoPil, rédaction des rapports annuels d'activité et CR réunion, CTEC...)	25	**11%**
4. Missions communes aux animations milieux aquatiques	**8**	**4%**
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/riverains à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition…)	3	**1%**
4.2 - Animations scolaires	5	**2%**
5. Agent	**4**	**2%**
5.1 Jour de formation des agents	4	**2%**
TOTAL JOURS ETPT	**228**	**100%**

Figure 11 Poste n°1 Ingénieur RCE

Poste n°2 Technicien ZH/PPMAH (100% ETP) : 220J	1 ETPT	
Catégorie d'actions et identification des actions	**Nb de jours**	**% par rapport au total jours ETPT**
2- Elaboration/suivi/mise à jour du programme d'action du PPRE	**208**	**91%**
2.1 - Suivi des projets au niveau du bassin pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques	40	**18%**
2.2 - Mobilisation des acteurs (collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés)	38	**17%**
2.3 - Accompagnement des acteurs locaux aux projets de restauration/entretien	34	**15%**
2.4 - Programmation de travaux	26	**11%**
2.5 - Mise en œuvre et suivi des marchés de travaux	31	**14%**
2.6 - Elaboration des documents administratifs et financiers préalables aux études et travaux (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP…)	39	**17%**
3. Animation du Syndicat	**8**	**4%**
3.2 - CoPil, rédaction des rapports, bilan financier	8	**4%**
4. Missions communes aux animations milieux aquatiques	**8**	**4%**
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/riverains à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition…)	3	**1%**
4.2 - Animations scolaires	5	**2%**
5. Agent	**4**	**2%**
5.1 Jour de formation des agents	4	**2%**
TOTAL JOURS ETPT	**228**	**100%**

Figure 12 Poste n°2 Technicien ZH

2 MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT - BILAN PAR MISSIONS ET PERSPECTIVES

2.1 ELABORATION DU PPMAH DE LA CHARENTONNE

Dans le cadre de cours d'eau non domaniaux tels que la Charentonne et ses affluents, l'entretien de la végétation rivulaire incombe aux propriétaires des parcelles riveraines et cela jusqu'au milieu du lit. L'article L215-14 du Code de l'Environnement le stipule ainsi : "(…) Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique (…) notamment par l'enlèvement des embâcles, des débris et atterrissement flottants ou non, par l'élagage ou le recépage de la végétation des rives."

Les diagnostics réalisés par les techniciens rivière du syndicat ont mis en évidence un manque d'entretien global du cours d'eau et des zones humides attenantes et de plateau par les propriétaires. L'entretien de la végétation sénescente est rarement anticipé, l'installation de clôture sur les parcelles pâturées est très peu employée est beaucoup de zones humides sont laissées à l'abandon et sont en cours de fermeture plus ou moins avancée. Le syndicat a décidé, suite à sa prise de compétences sur le territoire de la Charentonne et affluents (partie ornaise de leurs cours), d'entreprendre la même démarche que celle initiée sur la Risle en intégrant les zones humides. Ce PPMAH a été réalisé en partenariat avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui exerce la compétence GEMAPI sur la Guiel et la Charentonne dans l'Eure, en aval du territoire du SMBRC. Il a la particularité de ne pas se limiter au cours d'eau, mais de prendre en compte également les zones humides de fond de vallée dans un premier temps, puis de plateau (notamment les mares).

Le PPMAH a été finalisé en 2021 puis nous nous sommes rapprochés de la Direction Départementale des Territoire de l'Orne (DDT) pour faire validé la déclaration d'intérêt générale. L'année 2021 a principalement été consacrée aux différents échanges et demandes de compléments de la DDT, il a également été décidé avec le technicien ZH de commencer le démarchage des propriétaires par anticipation ce qui permettra au syndicat de démarrer plus rapidement les travaux après validation des services de l'Etat

OBJECTIFS :

- Organiser des travaux de restauration de tronçon de cours d'eau, de gestion de la végétation des berges, de limitation de la flore envahissante et de restauration et gestion de zones humides
- Accompagner les propriétaires riverains et d'ouvrages dans leurs obligations réglementaires d'entretien et de bonne gestion du cours d'eau;
- Atteindre le "bon état écologique" des eaux d'ici 2027.

BILAN 2022 :

- Echange et coordination avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, compétent pour la gestion des cours d'eau en aval, dans le département de l'Eure;
- Envoi du PPMAH pour validation de la direction départementale des territoires de l'Orne.

PERSPECTIVES 2022 :

- Rédaction des documents réglementaires et du marché début 2021;
- Enquête publique;
- Prévision des travaux pour un commencement fin 2021.

2.2 SUIVI DU PPRE DE LA RISLE

Dans le cadre du PPRE de la RISLE qui est effectif depuis décembre 2018, chaque année le technicien en charge du PPRE a pour mission la programmation, le conventionnement, le suivi et la réception des travaux.

Bilan 2021 :

- Réalisation des travaux sur les tronçons de la Risle et du Gué Maingot (Ri03, Ri06, Gm02). Préparation des travaux, du conventionnement et de la réunion publique pour les travaux de la Risle (RI05) l'année 2022.

PERSPECTIVES 2022 :

- Programmation et conventionnement pour les travaux des tronçons 2022 (Ri05)
- Travaux, réception et suivi sur les tronçons de la Risle et du Gué Maingot (Ri03, Ri06, Gm02).
- Préparation du conventionnement avec les propriétaires dans le cadre des tronçons PPRE 2023 et programmation de la réunion publique.

2.3 PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE (RCE)

En 2007, le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement des Cours d'eau du Bassin de la Risle s'est proposé d'accompagner la démarche réglementaire entreprise par les Services de l'État auprès des propriétaires. Une étude technique a été confiée au bureau d'étude STUCKY. Celle-ci a fourni des éléments techniques, administratifs et financiers permettant aux propriétaires de déterminer le type d'aménagement à mettre en place pour garantir la libre circulation des poissons sur leur site et fournir l'essentiel des éléments nécessaires à l'exécution des travaux.

Suite à la consultation des propriétaires, une programmation prévisionnelle a été établie par le syndicat qui s'est proposé de prendre la maîtrise d'ouvrage des interventions, en se substituant aux propriétaires riverains. Une première tranche de travaux concernant 4 ouvrages a été réalisée en 2007/2008.

De 2009 à 2011, le syndicat a décidé au vu des objectifs de Restauration de la Continuité Écologique imposés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et de l'insuffisance de l'étude initiale pour atteindre cet objectif, de renouveler une étude afin d'évaluer les possibilités d'amélioration de la continuité écologique pour chaque ouvrage. En effet l'étude « Stucky » avait pour principal objectif la libre circulation piscicole. En 2012, le bureau d'étude CE3E réalise une nouvelle étude d'esquisse sur 12 complexes d'ouvrages, avec comme objectif la libre circulation sédimentaire et piscicole.

En concertation avec l'ONEMA, en 2010, 6 ouvrages ont été définis comme prioritaires sur la Risle Ornaise (d'amont en aval) :

- Ouvrages du Gué Fouché à Echauffour
- Usine Boisthorel à Rai
- Moulin de Porte à Rai
- Moulin de la Fausse à Saint-Sulpice-sur-Risle
- Usine Bohin à Saint Saint-Sulpice-sur-Risle
- Moulin de Bouviers à Saint-Sulpice-sur-Risle

Par la suite d'autres ouvrages ont été intégrés à l'étude :

- Le Moulin de Launay à Echauffour
- Le Moulin et château de Saint-Hilaire-sur-Risle
- Le Moulin de Beaufai
- Le Moulin d'Aube
- Les ouvrages sur L'Aigle
- Le Moulin des Gondrillers à St Martin d'Ecublei

Une concertation et des négociations sont menées au cours des années 2013 et 2014 sans grands résultats. Seules les communes d'Aube et de L'Aigle donnent leur consentement à une phase ingénierie.

En janvier 2016, l'étude CE3E, clôturée, propose différents scénarii de mise aux normes des ouvrages, en apportant une aide financière et technique via la maitrise d'ouvrage du Syndicat de la Risle. En premier lieu, le Comité Syndical a retenu les scénarii répondant parfaitement aux exigences de la DCE. Des visites sur site sont programmées avec un groupe de travail "continuité" constitué du syndicat de la Risle, de la DDT 61, de l'Onema et d'un représentant des amis des moulins du Perche (Rappel de la réglementation, proposition du scénario CE3E). Il est convenu avec les propriétaires des moulins de Porte, d'Aube et des ouvrages de L'Aigle une mise aux normes.

La maitrise d'œuvre (MOE) des études et travaux des ouvrages des moulins d'Aube et de Porte et des ouvrages de L'Aigle a été attribuée au bureau d'étude Artelia. La réunion de lancement de l'étude (AVP) a eu lieu en mars 2017. La phase AVP s'est achevée début 2018.

La relance des propriétaires pour la mise aux normes a permis de faire aboutir deux nouveaux projets.

Les propriétaires de l'ancienne laiterie du Gué Fouché (ouvrage Grenelle) souhaitent se mettre aux normes. Il est prévu un effacement de l'ouvrage amont avec une répartition des débits en faveur du bras originel, l'aménagement du bief et du bras existant pour diversifier les écoulements et les habitats et la restauration de 8000 m² de zone humide.

Le moulin à Papier (non compris dans l'étude CE3E) a été racheté par la CdC des Pays de L'Aigle. L'ouvrage n'est pas aux normes et la CdC souhaite se mettre en conformité. L'ouvrage hydraulique est impactant pour la continuité piscicole. Il est prévu un effacement et la création d'un nouveau lit pour supprimer le frein hydraulique créé par la position de l'ouvrage.

OBJECTIFS :

- Rétablir la continuité écologique sur la Risle ornaise (en application du L.214-17 liste 2).
- Poursuivre les études et travaux en cours et à venir
- Poursuite des visites, sur les 9 ouvrages non réglementaires

BILAN 2022 :

- Le Projet de l'aigle s'est débloqué début 2022 après avoir provoquer une réunion avec la DDT l'OFB, l'AESN et le BE pour accélérer la validation du DLE, pouvoir lancer le marché et la demande de subvention. Le projet à finalement commencer par les tronçons 2.1_2.2_2.3 en septembre 2022, la réception à été signée le 09 décembre 2022.
- Phase de suivi de travaux à Aube;
- Phase AVP sur le Moulin de Feugerou, la propriétaire ayant ouvert un contentieux avec la DDT le projet est toujours en suspens;
- Phase travaux sur le Gué Fouché, le projet est toujours en suspens nous avons remontés la situation à la police de l'eau qui à ouvert une procédure a ce sujet.
- Réflexion plus globale sur l'ouvrage du Moulin à Papier, toujours en attente de la décision de propriétaire, nous avons demandés à la DDT de faire un courrier au propriétaire.
- Le syndicat à conventionné avec l'usine HME BRASS France SAS propriétaire du complexe de Boisthorel pour une mise en conformité des ouvrages.

PERSPECTIVES 2023 :

- Phase travaux de L'Aigle sur les tronçons 1 (rue Apollo 11), tronçon 5 (parc communal) et l'ouvrage répartiteur de Verdun les travaux devrait commencer par le dévoiement de réseau électrique rue Apollo 11;
- Conventionnement et étude sur l'ouvrage du Moulin à Papier;
- Suivi de l'évolution après travaux sur le site du moulin d'Aube;
- Phase travaux du Gué Fouché après renégociation avec le propriétaire;
- Phase Pro du moulin de Feugerou si le contentieux s'est réglé avec la propriétaire;
- Lancement de l'étude sur le site de BOISTHOREL;
- Conventionnement avec la propriétaire du Moulin de Bouvier;
- Relance des négociations avec les propriétaires en prenant appui sur les premiers travaux.

Ouvrage	Communes	Scénario retenu par le Comité Technique	Scénario retenu par le propriétaire ("à l'oral")	Possibilité d'interventions sur ce site
Le Gué Fouché	Echauffour / Planches	Moyennement ambitieux	Répartition de débit en faveur du fond de vallée	Phase travaux 2023
Moulin de Launay	Echauffour	Minimal	"minimal"	Les propriétaires ayant changés nous allons renégocier avec elles
Château de Saint-Hilaire- sur-Risle	Saint-Hilaire-sur- Risle	Maximal ou max variante	"optimal"	classement en Monuments Historiques
Moulin de Beaufai	Beaufai	Maximal variante	"minimal ou optimal"	Le propriétaire à changé il souhaite se mettre en conformité
Moulin d'Aube	Aube	Maximal	MAXIMAL	✓
Usine de Boisthorel	Rai	Maximal	"Maximal"	Convention signé l'étude sera lancé en 2023
Moulin de Rai	Rai	Optimal	Discussion rompue avec la propriétaire	Aux normes si du bras secondaire
Moulin à Papier	L'Aigle	Optimal	En attente	Tentative de conventionnement avec la CDC (propriétaire) en 2023
Moulin de Porte	Rai	**X**	**X**	**Exonération de mise en conformité**
Ouvrages sur L'Aigle	L'Aigle	Optimal	OPTIMAL	2eme phase travaux prévue en 2023
Moulin de la Fausse (Orne Plastic)	St Sulpice sur Risle	**Vente en 2022**	**?**	**En attente de discussion avec le propriétaire**
Usine Bohin	St Sulpice sur Risle	Optimal	"minimal"	Relance des réflexions
Moulin de Bouviers	St Sulpice sur Risle	Optimal	En attente de négociation	Signature d'une convention en 2023
Moulin de la Chaise	St Martin d'Ecublei	Demande de mise en conformité	Demande de mise en conformité	Fort potentiel RCE
Moulin des Gondrillers	St Martin d'Ecublei	Médian	"minimal modifié"	Négociation difficile en procédure avec la

				Police de l'eau

Figure 13 - Tableau récapitulatif des négociations RCE d'amont en aval

2.4 COMMUNICATION

2.4.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

Le syndicat souhaite réaliser des actions de communication auprès du jeune public (maternelle, primaire, collège) pour sensibiliser le public à la ressource en eau. Le syndicat intervient en classe et invite les élèves sur le terrain pour découvrir la Risle et les milieux aquatiques associés.

En 2020 et 2021 le syndicat a fait l'acquisition de barrages flottants. Un projet de communication avec le Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) et l'IME Ségur autour de la gestion des déchets et de la pollution.

En 2022 le syndicat à récupéré 3 mètre cube de déchets dans les deux barrages et le syndicat profite de visibilité de ces dispositif par les riverains, des animations sont développées autour de la pollution auprès des riverains, écoles, mission locale, radio… .

2.4.2 COMMUNICATIONS GENERALES DU SYNDICAT

Le syndicat a prévu de communiquer de manière plus importante pour permettre de développer des échanges plus réguliers sur l'état d'avancement des projets.

Plusieurs panneaux grands format ont été installés dans les villes et chemins piétons couramment fréquentés par le grand public.

Courant 2021 et 2022, entre 30 et 40 animations on été effectuée auprès de la mission locale de scolaires de riverains de journaux et de radios, les animations continueront sur les periodes 2023/2024 en espérant pour voir toucher encore plus de monde avec les travaux du centre ville de L'Aigle.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le jeune public et le grand public à la ressource en eau, sa protection, dans son état naturel et dans un cycle domestique.
- Sensibiliser le public à la pollution de nos bassin versant auprès des barrages anti-pollution;
- Montrer et expérimenter différents milieux et habitats (mare, cours d'eau, lit mineur, ripisylve…)
- Proposer des interventions autour du cycle de l'eau et de la rivière aux classes du bassin versant.

BILAN 2021/2022 :

- Pose d'un deuxième barrage pour rétention de la pollution par déchets flottants, 4 articles à ce sujet dans le journal local et 6 interviews sur la radio régionale, plusieurs articles également sur les réseaux sociaux communaux
- Participation à un festival local (les 24h de la biodiversité)

PERSPECTIVES 2023/2024 :

- Proposer des interventions autour du cycle de l'eau aux acteurs du territoire et au grand public;
- journées d'interventions en école et centre aéré vont être mises en place;
- Développement de la communication et la sensibilisation autour des barrages flottants;
- Développement de la communication autour des travaux du syndicat par l'organisation de réunions publique.